

Image not found or type unknown



stationnement en ville

Par **Floéole**, le **28/12/2018** à **20:11**

Merci pour votre efficacité,

Une précision toutefois: le cas décrit précédemment, je n'avais pas précisé que le véhicule stationne le coffre au niveau du trottoir de la voie qui croise, il me semblait que la position présentait quelques risques! je précise que la vitesse étant limitée à 20 km/h il n'y aurait que de la tôle froissée pour les véhicules prenant le virage. Mais quand même c'est embêtant!!!!
(une haie bloque la vue au raz du fil d'eau)

bonne soirée, bonne nuit à vous Janus